



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

<u>Date de la convocation :</u> 10 novembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 10 novembre 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<b>Présents : 13</b>	<b>Karine KAUFFMANN, Maire</b>
<b>Votants : 15</b>	<b>Eric LAURENT, Bernard JUERY, Apolline SCHRECK, Carla FICUCIELLO, Geneviève PINÇON, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Philippe MARTINET, Manuel LEON, Patrick FOURNIER, Cécile BITOUN, Laurence LELARGE, conseillers municipaux.</b>
	<b><u>Etaient absents :</u></b>
	<b>Cécile CURIEL (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO)</b>
	<b>Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)</b>
	<b><u>Secrétaire de Séance :</u> Geneviève PINÇON</b>

### VI - ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023

#### Exposé de M. LAURENT :

A l'occasion des "Fêtes de fin d'année", la commune offre des cartes cadeaux aux agents communaux.

Le montant des cartes cadeaux est déterminé en fonction de la date d'embauche de l'agent et du type de contrat.

Le montant des cartes cadeaux est de 120 euros pour les agents stagiaires ou titulaires et de 65 euros pour les agents non titulaires en fonction depuis plus d'un an.

Pour cette année, le montant total des cartes cadeaux s'élève à 1 330,00 € euros, conformément au tableau annexé.

#### Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des finances du 13/11/2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE le bénéfice de cartes cadeaux aux agents communaux suivant les critères d'attribution énoncés et conformément au tableau ci-annexé,

**Mairie de Médan**



- AUTORISE l'achat de cartes cadeaux auprès de La Poste pour un montant de 1 330,00 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- DIT que les crédits sont prévus au chapitre 011, article 6232 de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 16/11/2023

Le Maire,  
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 16/11/2023  
Et par publication le 20/11/2023

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 22 66 - Application mobile E-legalite.com  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE